# Non-opposition à une concentration notifiée

## 24/0004 C – Prise de contrôle exclusif par la société SIFA S.A.S des sociétés Hesnault S.A.S et Réunion Transit S.A.S

Par décision n° 2024-CC-03 du 18 mars 2024, l'Autorité polynésienne de la concurrence a autorisé la concentration notifiée susmentionnée conformément à l'article LP. 310-5 III du code de la concurrence.

Le texte intégral de la décision sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté au journal officiel de la Polynésie française.

La publication de la décision au JOPF fera courir le délai de recours des tiers le cas échéant.